



Fiche d'information

DE/IT

# « AVSplus » et la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 »

Dans le cadre de :

## Initiative populaire « AVSplus : pour une AVS forte » Votation fédérale du 25 septembre 2016

Date : 5 juillet 2016

La prévoyance vieillesse suisse doit faire face à de nombreux défis – démographiques, économiques et financiers – qui mettent à mal sa stabilité. Pour y répondre, le Conseil fédéral propose une série de mesures dans le cadre de sa réforme « Prévoyance vieillesse 2020 » qui touchent tant le 1<sup>er</sup> que le 2<sup>e</sup> pilier.<sup>1</sup> Traité actuellement au Parlement, le projet garantit non seulement le maintien des prestations de vieillesse, mais aussi leur financement. Soumise au peuple le 25 septembre, l'initiative populaire « AVSplus : pour une AVS forte » ne peut pas être appréciée sans être placée dans le contexte actuel.

Défis de taille

### **L'évolution démographique met à mal les finances de l'AVS**

La structure de la population suisse s'est largement modifiée au cours des dernières décennies. Le principal défi est le départ à la retraite, entre 2020 et 2030, de la génération à forte natalité, dite des baby-boomers. Ces très nombreuses sorties du marché du travail ne seront pas compensées. Le rapport entre actifs et retraités s'affaiblira : alors qu'il y avait 6,5 actifs pour financer la rente d'un retraité lors de l'introduction de l'AVS en 1948, on n'en compte plus que 3,4 aujourd'hui et le rapport sera d'environ 2 pour 1 dans 20 ans. Les besoins financiers de l'AVS augmenteront par conséquent fortement.

### **Des recettes en baisse**

Côté recettes, l'évolution de la conjoncture est déterminante pour l'AVS. La crise financière et la cherté du franc notamment ont eu des effets sur l'économie suisse et le chômage. Et donc sur les recettes de l'AVS étroitement liées à la masse salariale soumise à cotisation. Au final, les dépenses progressent plus fortement que les recettes et cette tendance s'accroîtra avec les années.

L'équilibre financier du 2<sup>e</sup> pilier dépend davantage de l'évolution des marchés financiers. Le rendement moyen des capitaux est depuis les années 2000 largement inférieur aux 5 % nécessaires pour garantir un taux de conversion de 6,8 %. Ces niveaux historiquement bas contribuent à creuser le déficit de financement des rentes dans le 2<sup>e</sup> pilier.

<sup>1</sup> Des informations détaillées sur « Prévoyance vieillesse 2020 » se trouvent sous [www.ofas.admin.ch](http://www.ofas.admin.ch) > Pratique > Prévoyance vieillesse 2020

Nécessité d'agir

### **AVS : lacune de financement de 7 milliards en 2030**

Les finances de l'AVS sont aujourd'hui tout juste équilibrées. En 2020, l'assurance affichera un déficit structurel<sup>2</sup> de 800 millions de francs ; en 2030, de 7 milliards de francs. Avec l'arrivée à l'âge de la retraite des baby-boomers, l'assurance épuisera ses réserves en quelques années. Ainsi, le Fonds AVS ne couvrira plus que la moitié des dépenses annuelles en 2026. Selon les projections actuelles<sup>3</sup>, il sera vide en 2031.

Dans son projet « Prévoyance vieillesse 2020 », le Conseil fédéral propose d'une part, de combler cette lacune de financement et d'autre part, de maintenir le niveau actuel des rentes. Il est notamment prévu d'augmenter la TVA à cette fin. Le recours à ce financement additionnel par la TVA est privilégié, car il permet une répartition solidaire de la charge sur l'ensemble de la population et n'augmente pas le coût du travail. Toute une série d'autres propositions sont destinées à garantir la stabilité du système jusqu'en 2030.

Le prix élevé de  
« AVSplus »

### **« AVSplus » alourdit la facture**

En cas d'acceptation de l'initiative « AVSplus », la situation financière de l'AVS se détériorera plus rapidement et plus fortement. La facture sera alourdie de 4 à 5,5 milliards de francs par an entre 2018 et 2030. Au total, il manquera plus de 12 milliards de francs en 2030. La réforme « Prévoyance vieillesse 2020 » ne suffira plus à boucher ce trou et à garantir les prestations.

Il faudra trouver des sources de financement supplémentaires qui s'ajouteront à l'augmentation de la TVA, prévue par « Prévoyance vieillesse 2020 » pour combler la lacune de financement de l'AVS. Les auteurs de l'initiative « AVSplus » privilégient le recours à une hausse des cotisations salariales (2018 : + 0,43 % pour les employés ; + 0,43 % pour les employeurs). La charge financière supplémentaire serait alors uniquement supportée par les personnes actives et leurs employeurs. La hausse des rentes de 10 % profiterait en revanche aussi aux retraités actuels.

La détérioration des finances de l'AVS aura aussi des effets négatifs sur le budget fédéral. Selon la réglementation actuelle, la Confédération devra prendre en charge quelque 1/5 des surcoûts générés par « AVSplus ». Elles devront donc être couvertes soit en économisant ailleurs, soit en augmentant les impôts.

« Prévoyance  
vieillesse 2020 »  
plus favorable  
aux bas-revenus

Bien que l'initiative « AVSplus » prévoie une hausse généralisée des rentes AVS, tous les retraités ne seront pas gagnants. Deux-tiers des personnes qui touchent actuellement des prestations complémentaires à l'AVS – soit environ 140'000 personnes – ne verront pas leurs revenus augmenter, la hausse de leur rente étant compensée par une baisse de leurs PC. Et quiconque n'aura plus droit aux PC à la suite du relèvement de sa rente AVS verra sa situation financière se détériorer. Cela concerne environ 15'000 rentiers AVS avec prestations complémentaires (7 % des personnes avec des PC à l'AVS).

L'amélioration de la prévoyance des bas-revenus passe bien plus par des mesures ciblées, dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> pilier. « Prévoyance vieillesse 2020 » propose ainsi de mieux tenir compte des personnes qui ont des bas-salaires ou des conditions de travail « atypiques » (temps partiels, plusieurs employeurs). Au niveau du 2<sup>e</sup> pilier notamment, des mesures sont prévues en faveur de ces personnes, en majorité des femmes.

En bref

La priorité du Conseil fédéral est le maintien du niveau des prestations et le financement des besoins actuels. Cet objectif nécessite déjà un financement additionnel. Le Conseil fédéral et le Parlement estiment qu'il n'y a pas de marge de manœuvre financière pour développer les prestations, comme le demande l'initiative « AVSplus ». En cas d'acceptation du texte, les problèmes de financement de l'AVS s'aggraveront.

<sup>2</sup> Le déficit structurel correspond au résultat de répartition (sans les intérêts de placement).

<sup>3</sup> [www.ofas.admin.ch](http://www.ofas.admin.ch) >Thèmes >AVS > Chiffres clés / Statistique > Perspectives financières de l'AVS (pdf)

« Prévoyance vieillesse 2020 » est une réponse équilibrée aux défis posés et assure le financement des prestations actuelles. « AVSplus » amplifie ces défis et ne propose aucune solution aux lacunes de financement.

**Versions linguistiques de ce document**

Deutsche Version: [www.bsv.admin.ch/ahvplus](http://www.bsv.admin.ch/ahvplus)

Versione italiana: [www.ofas.admin.ch/avs-plus](http://www.ofas.admin.ch/avs-plus)

**Documents complémentaires de l'OFAS**

Financement de l'AVS – Financement d'« AVS plus »

« AVS plus » : prestations complémentaires

**Informations complémentaires**

[www.ofas.admin.ch/avsplus](http://www.ofas.admin.ch/avsplus)

**Contact**

Office fédéral des assurances sociales OFAS

Communication

+41 58 462 77 11

[kommunikation@bsv.admin.ch](mailto:kommunikation@bsv.admin.ch)